



## Heures complémentaires récupérables imposées par l'employeur

Par **annou**, le 11/12/2011 à 12:22

Bonjour,

Employée en CDI à 35h hebdo.

Mon employeur impose des heures complémentaires dans les périodes qui le nécessitent (ce qui est tout à fait compréhensible et acceptable); cependant, il nous impose aussi la récupération desdites heures complémentaires (ce qui est moins facilement acceptable par les salariés qui aimerais pouvoir disposer de ces heures gagnées à des moments plus à leur convenance).

Par exemple: je fais 37h30 sur plusieurs semaines et ensuite je fais 33h ou 26h par semaine.

Quand je soulève la question avec ma responsable, elle me réponds que ce n'est pas grave d'être dans le moins sur le compteur d'heures récupérables ou récupérées.

Cela me donne l'impression d'être corvéable à la merci du patron (c'est aussi le sentiment de mes collègues).

Est-ce normal? Est-ce un droit de l'employeur? Sinon, quel sont nos recours possibles?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le 11/12/2011 à 22:25

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si cet aménagement du temps de travail se fait en conformité avec les dispositions légales et je vous propose [ce dossier...](#)